

**ARRETE PORTANT FERMETURE DU CHEMIN DES ECOULOIRS,
ET RUE DU MARAIS
N° 2023 – TEMP 53**

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il n'est pas possible, en raison des coulées de boue sur chaussée, de circuler sauf riverains dans le chemin des Ecouloirs et la rue du Marais,

ARRETE :

Article 1. En raison des coulées de boue sur chaussée, le chemin des Ecouloirs et la rue du Marais seront fermés à la circulation sauf riverains, du 10 mai 2023 jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Article 2. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur du District des Yvelines
- Monsieur le Président du Football Club de Juziers

Article 3. Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fait à JUZIERS, le 10 mai 2023.

Le Maire-Adjoint,
Marcel Lepinay



The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Juziers, Yvelines. The stamp contains the text 'VILLE DE JUZIERS' at the top, '78820' on the left, and 'Yvelines' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A blue ink signature is written across the stamp.